

C C M A 3 Décembre 2020

HORS CLASSES

Certifiés / PLP / PEPS 2020/2021

La CCMA du 3 Décembre 2020 a examiné les tableaux d'avancement à la Hors Classe des Certifiés, PLP et PEPS 2020/2021.

- Tous les Certifiés / PLP / PEPS qui au 31.08.2020 avaient atteint le 11^{ème} échelon, le 10^{ème} échelon ou le 9^{ème} en justifiant d'une ancienneté d'au moins 2 ans dans cet échelon ont été inscrits sans faire acte de candidature.

Le nombre d'inscrits

	2019/2020		2020/2021	
	Inscrits	Nombre de promotions	Inscrits	Nombre de promotions
Certifiés	273	54	286	45
PLP	36	7	37	6
PEPS	15	3	16	2
Total	324	64	339	53

- Les maîtres sont inscrits dans l'ordre du barème qui prend en compte :

1. L'ancienneté dans la plage d'appel au 31.08.2020

Echelon + ancienneté dans l'échelon au 31.08.2019	Points
9 ^{ème} + 2 ans	0
9 ^{ème} + 3 ans	10
10 ^{ème} + 0 an	20
10 ^{ème} + 1 an	30
10 ^{ème} + 2 ans	40
10 ^{ème} + 3 ans	50
11 ^{ème} + 0 an	60
11 ^{ème} + 1 an	70

Echelon + ancienneté dans l'échelon au 31.08.2019	Points
11 ^{ème} + 2 ans	80
11 ^{ème} + 3 ans	100
11 ^{ème} + 4 ans	110
11 ^{ème} + 5 ans	120
11 ^{ème} + 6 ans	130
11 ^{ème} + 7 ans	140
11 ^{ème} + 8 ans	150
11 ^{ème} + 9 ans ou plus	160

2. L'appréciation de la valeur professionnelle

Monsieur le Recteur émis un avis Excellent, Très Satisfaisant, Satisfaisant ou A consolider

Pour les maîtres ayant dépassé le 9^{ème} échelon avec deux ans d'ancienneté en 2018/2019, les avis du Recteur sont ceux donnés lors de l'examen des tableaux Hors Classes 2018/2019.

A partir de 2019/2020, les avis du recteur sont ceux obtenus dans le cadre du rendez-vous de carrière qui se situe dans la deuxième année d'ancienneté au 9^{ème} échelon.

Dans les deux cas ces avis sont pérennes et peuvent pénaliser les promouvables. Cela a été dénoncé plusieurs fois par vos élus Snec-CFTC.

Ces avis se traduisent en points

Recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
A consolider	95



Egalité de barème

En cas d'égalité de barème utile pour être promu, les maîtres ont été départagés successivement par :

- a. L'ancienneté dans le grade. (**Attention pour les certifiés le départage s'est fait nom de la parité hommes /femmes *page 3).**
- b. L'échelon
- c. L'ancienneté dans l'échelon.
- d. Date de naissance.

Le bilan des promotions est le suivant :

	Certifiés	PLP	PEPS
Nombre de maîtres	286	37	16
Nombre de promotions	45	6	2
Echelons des promus	11 ^{ème} : 21 maîtres 10 ^{ème} : 24 maîtres	11 ^{ème} : 1 maître 10 ^{ème} : 4 maîtres 9 ^{ème} : 1 maître (**)	10 ^{ème} : 2 maîtres
Barème des promus	175 à 155	175 à 155	155
Dernier promu :	- Femme - 155 points (Avis du Recteur : Très satisfaisant) - 19 ans dans le grade - 10 ^{ème} échelon - 2 ans dans l'échelon	- 155 points - 9 ans dans le grade - 10 ^{ème} échelon - 1 an 8 mois 29 j dans l'échelon	- 155 points - 19 ans dans le grade - 10 ^{ème} échelon - 1 an 3 mois et 9 j dans l'échelon
Premier non promu :	- Homme - 155 points (Avis du recteur : Satisfaisant) - 22 ans - 10 ^{ème} échelon - 4 ans dans l'échelon	- 155 points - 7 ans 11 m 29 j dans le grade - 10 ^{ème} échelon 3 ans 2 mois 05 j	- 155 points - 19 ans dans le grade - 9 ^{ème} échelon - 3 ans 8 m 6 j dans l'échelon

* Pour les certifiés, il a été demandé de tenir compte de la parité hommes/femmes pour l'ensemble des promus. ! Cette décision, impactant les 5 derniers promus ayant le même barème (155), a fait l'objet de vifs débats lors de la CCMA. Non sur la parité en elle-même mais sur l'interprétation du calcul des %.

La solution proposée consistait à passer de 3 femmes/2 hommes à 5 femmes/0 homme.

Les membres présents ne pouvant se mettre d'accord sur l'impact de cette décision, les élus du Snec-CFTC ont demandé un vote :

6 POUR et 4 CONTRE la solution proposée

5 femmes ont donc été promues !



	Echelon	Effectifs	Promus	% promus
Certifiés	9 ^{ème}	111	0	0
	10 ^{ème}	154	24	15,58
	11 ^{ème}	21	21	100
	Total	286	45	15,73
PLP	9 ^{ème}	15	1	6,66
	10 ^{ème}	21	4	16,66
	11 ^{ème}	1	1	100
	Total	37	6	16,22
PEPS	9 ^{ème}	6	0	0
	10 ^{ème}	10	2	20,00
	11 ^{ème}	0		
	Total	16	2	12,5

Pour les tableaux 2019/2020, aucun 9^{ème} échelon n'a été promu.

Pour les tableaux 2020/2021 ; 1 seul maître du 9^{ème} échelon, sur les 132 maîtres, a été promu.

Tous les maîtres du 11^{ème} échelon ont été promus.

**Le reclassement au 1^{er} septembre 2020 se fait
selon la méthode de l'indice égal ou immédiatement supérieur :**

Classe normale			Hors Classe		
Echelon	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 1.09.2020	Echelon	Indice	Report ancienneté
10 ^{ème} échelon	629	Moins de 2 ans 6 mois	3 ^{ème} échelon	668 (3 130,26 €)	oui
10 ^{ème} échelon	2 947,51€	2 ans 6 mois et plus	4 ^{ème} échelon	715 (3 350,51 €)	non
11 ^{ème} échelon	673	Moins de 2 ans 6 mois	4 ^{ème} échelon	715 (3 350,51 €)	oui
11 ^{ème} échelon	3 153,69€	2 ans 6 mois et plus	5 ^{ème} échelon	806 (3 776,94 €)	non

	HSA		HSE	
	Classe Normale	Hors Classe	Classe Normale	Hors Classe
Certifiés / PLP	127,72 €	140,50 €	39,91 €	43,91 €
PEPS	114,95 €	126,45 €	35,92 €	39,51 €

SNEC-CFTC Picardie 52 rue Daire 80000 AMIENS

Téléphone. : 03 22 92 65 38 ou 06.22.17.17.74

Courriel : sneccftc.picardie@wanadoo.fr Site : www.snec-cftc-picardie.fr

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la permanence du SNEC-CFTC Picardie.

NOM – PRÉNOM :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
☎ :	☎ :
✉ :	@ :
ÉTABLISSEMENT :	
Souhaite une information sur le SNEC-CFTC <input type="checkbox"/> Souhaite adhérer au SNEC-CFTC <input type="checkbox"/>	
Souhaite une réponse à la question suivante :	



SNEC-CFTC PICARDIE
52, rue Daire – 80000 AMIENS
☎ : 03.22.92.65.38 ou 06.22.17.17.74
✉ : sneccftc.picardie@wanadoo.fr
Site internet : www.sneccftc-picardie.fr
Permanence tous les jours de 9h à 16h



SNEC-CFTC Picardie 52 rue Daire 80000 AMIENS
Téléphone. : 03 22 92 65 38 ou 06.22.17.17.74
Courriel : sneccftc.picardie@wanadoo.fr Site : www.sneccftc-picardie.fr